

Niveau :	MASTER					Année
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					M1
Mention :	ECONOMIE APPLIQUEE					
Parcours :	Management et évaluation des organisations de santé (MEOS)					
Volume horaire étudiant :	271 h	105 h	0 h	0 h	300 h	676 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation M1	Scolarité – secrétariat pédagogique
Anne Buttard Maître de conférences ☎ 03.80.39.35.28 anne.buttard@u-bourgogne.fr	Baptiste GUIGNARD Secrétaire pédagogique ☎ 03.80.39.56.94 Baptiste.guignard@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR Droit Sciences économique et politique	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La première année du master EA parcours *Management et évaluation des organisations de santé* (MEOS) prépare les étudiants à exercer des fonctions de pilotage et d'évaluation dans le champ de la santé et du médico-social.

Dans cette optique, l'année de M1 dispense des enseignements généraux en Economie, des enseignements relevant du Droit et des Sciences de gestion pour répondre à la pluridisciplinarité requise dans les fonctions visées, et des enseignements spécifiques au champ sanitaire et médico-social pour en connaître les enjeux et le fonctionnement.

Le partenariat développé entre le parcours MEOS et l'IAE Dijon favorise la pluridisciplinarité visée.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La poursuite d'études logique se fait au sein du même parcours avec le Master 2 MEOS. L'obtention du M1 EA-MEOS peut toutefois permettre aux étudiants qui le souhaiteraient et seraient admis à le faire, de s'orienter vers le parcours *Analyse des politiques publiques*, davantage tourné vers les métiers de la recherche.

Les titulaires du parcours professionnel MEOS exercent des fonctions d'expert et de responsable des organisations ou des institutions du secteur sanitaire et médico-social. Parmi les métiers exercés par les anciens étudiants diplômés de la formation, on trouve :

- directeur d'établissement ou de structure sanitaire ou médico-sociale ;
- chargé d'études : évaluation médico-économique des produits de santé et des nouvelles technologies, évaluation de pratiques de soins et de dispositifs organisationnels innovants, évaluation de dispositifs de prévention en santé au travail... ;

- consultant en évaluation et pilotage des organisations : élaboration et suivi d'indicateurs de pilotage, étude de faisabilité de projet, ... ;
- chargé de mission ou chef de projet pour des organismes privés ou publics : élaboration des politiques de santé, mise en place d'actions de santé, étude des besoins et de pertinence de projets, mise en place de structures ou services de santé... ;
- responsable qualité : définition et suivi d'indicateurs de qualité et de résultats dans les organisations de santé et médicosociale...

Les débouchés se situent :

- dans le secteur privé : cliniques, EHPAD, cabinets d'audit, laboratoires pharmaceutiques, sociétés d'assurance ;
- dans le secteur privé non lucratif et le secteur associatif : fédération, associations, mutuelles, EHPAD, établissements médicosocial, groupements de professionnels, organismes de recherche et d'études ;
- dans le secteur public et semi-public : assurance maladie, ARS, hôpitaux publics, services de l'Etat, collectivités territoriales.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

La formation de master est conçue pour développer les capacités d'analyse des situations et des enjeux économiques, les compétences en traitement des données et de l'information, ainsi que l'aptitude à la mise en place de dispositifs d'action et d'évaluation.

Plus spécifiquement la spécialité *Management et évaluation des organisations de santé* du Master développe une connaissance approfondie des domaines de l'assurance maladie, de la santé, du médico-social. Les diplômés sont ainsi aptes à comprendre, à réagir et à conduire les évolutions et les nouvelles orientations dans ces domaines. A l'issue de la formation, les étudiants maîtrisent les outils et méthodes nécessaires au pilotage et à l'évaluation économique des projets et des organisations du secteur de la santé.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

L'année M1 EA-MEOS est une année de préparation aux métiers précités. Elle permet aux étudiants d'appréhender la spécificité du secteur sanitaire et médico-social. Elle apporte aussi des connaissances de base en méthodes d'évaluation économique (évaluation des politiques publiques, évaluation en santé, etc.), et des outils nécessaire au pilotage d'organisations (analyse des coûts, gestion de projet, etc.).

La formation aux langues étrangères est centrée sur l'anglais et elle s'appuie sur une formation en M1 complétée par des parties de cours et des conférences assurées en anglais, par la fourniture de documents en anglais et enfin par une incitation à passer le TOEFL (Test of English as Foreign Language) ou un autre test équivalent.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Sur sélection :

L'admission des candidats est prononcée par un jury d'admission après examen du dossier de candidature et, éventuellement, un entretien à la demande du jury. Ce dossier est composé du formulaire en ligne (www.ecandidat.u-bourgogne.fr) avec les informations personnelles et vœux de candidature, auquel seront joints : le relevé des notes du diplôme préalable à la candidature, une lettre de motivation, et un CV. Ce dernier mentionnera deux personnes pouvant être contactées.

La 1^{ère} année du parcours MEOS accueille de façon préférentielle des titulaires d'une Licence d'Economie ou de Sciences de Gestion. D'autres licences, comme les licences d'AES, de sciences sanitaires et sociales, peuvent aussi être accueillies dans ce parcours, de même que d'autres diplômes de niveau équivalent ou supérieur à la licence.

Le jury d'admission accordera une importance particulière à :

- Des résultats académiques satisfaisants et réguliers, attestant notamment une acquisition suffisante des connaissances et compétences associées à l'économie et aux sciences de gestion ;
- Une motivation pour le secteur de la santé et/ou du médicosocial ;
- L'adéquation du projet professionnel/recherche à la formation.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation.

En formation continue : s'adresser au Service Commun de Formations Continue et par Alternance de l'université de Bourgogne – SEFCA (03.80.39.51.80).

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

L'année M1 EA-MEOS est constituée de 9 Unités d'Enseignement :

- 4 UE fondamentales (enseignements communs aux autres parcours du M1 Economie Appliquée qui permettent aux étudiants de consolider les fondamentaux théoriques et méthodologiques en sciences économiques, à l'exception de l'enseignement « analyse budgétaire et contrôle de gestion », non mutualisé, qui vise à doter les étudiants du parcours MEOS de connaissances fondamentales en pilotage des organisations) ;
- 3 UE d'économie appliquée à la santé, qui permettent d'acquérir des connaissances spécifiques à ce champ.
- 2 UE d'Insertion professionnelle qui comportent soit un stage de 2 mois qui se déroule à partir du mois d'avril, soit un mémoire. Un suivi méthodologique est organisé dans le cadre de cette unité et un accompagnement de l'équipe pédagogique permet d'aider l'étudiant dans ses choix d'orientation. En effet, le choix entre mémoire ou stage est une pré-orientation vers le parcours recherche dans le cas du mémoire, ou vers le master professionnel MEOS dans le cas du stage.

Sur avis de la commission pédagogique, l'étudiant peut construire un parcours personnalisé à partir des cours proposés dans l'ensemble des parcours de M1. Une équivalence pour certaines UE est également possible en fonction du parcours antérieur de l'étudiant.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances

La formation se déroule sur une année universitaire. Les enseignements s'effectuent entre la date de rentrée universitaire (septembre) et mars. Le stage, d'une durée de deux mois minimum, peut débuter après les cours. L'évaluation combine contrôle terminal (CT et contrôle continu (CC).

SEMESTRE 1

UE 1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
Fondamentaux 1	Institutions et politiques publiques (**)	24			24	3	CT - CC		1,5	1,5	3
	Histoire de la pensée économique (*)	24			24	3	CT - CC		2	1	3
TOTAL UE 1		48			48	6			3,5	2,5	6

(**) Cours commun avec la mention MBFA et les parcours APP, EGT de la mention EA

(*) Cours commun avec les parcours APP, EGT de la mention EA

(**) Cours commun avec la mention DASEE et les parcours APP, EGT de la mention EA

UE 2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils et applications 1	Data Analysis (**)		36		36	3	CT - CC		2	1	3
	Analyse économique des inégalités (*)	24			24	2	CT - CC		1	1	2
	Théorie des organisations (***)	20			20	2	CT		2		2
TOTAL UE		44	36		80	7			5	2	7

(**) Cours commun avec la mention GRH (IAE)

UE 3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
Santé 1	Economie de la santé I (*)	18			18	4	CT - CC		2	2	4
	Pilotage de Projet en santé	8			8	2	CC			2	2
TOTAL UE		26			26	6			2	4	6

(*) Cours commun aux parcours APP et MEOS au sein de la mention EA

UE 4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
Evaluation	Evaluation en santé	24			24	3	CC - CT		1,5	1,5	3
	Introduction à l'évaluation des politiques publiques (*)	24			24	3	CC			3	3
TOTAL UE		48			48	6			1,5	4,5	6

(*) Cours commun aux parcours APP et MEOS au sein de la mention EA

UE 5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
Professionnalisation 1	Anglais (*)		12			2	CC			2	2
	Analyse du secteur professionnel et recherche de stage ou dossier thématique avec analyse documentaire (*)		15			3	CC- CT		2	1	3
TOTAL UE			27			5			2	3	5

(*) Cours commun avec les parcours APP, EGT de la mention EA

TOTAL S1		194	63		257	30			14	16	30
-----------------	--	------------	-----------	--	------------	-----------	--	--	-----------	-----------	-----------

SEMESTRE 2

UE 1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
Fondamentaux 2	Théorie des contrats et des incitations (*)	24			24	2,5	CT		2		2
	Analyse budgétaire et contrôle de gestion	20			20	2,5	CC - CT		2	1	3
TOTAL UE		44			44	5			4	1	5

(*) Cours commun avec les parcours APP, EGT de la mention EA

UE 2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
Outils et applications 2	Econometrics, structural models (*)	16	12		28	3	CC			2,5	2,5
	Etude professionnelle		18		18	2	CC			2,5	2,5
TOTAL UE		16	30		46	6				5	5

(*) Cours commun avec les parcours APP, EGT de la mention EA

UE 3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
Santé 2	Economie de la santé II	15			15	2	CC et CT		1	1	2
	Innovation en santé	15			15	2	CC et CT		1	1	2
	Droit de la protection sociale (**)	15			15	2	CT		2		2
TOTAL UE		45			45	6			4	2	6

(**) Cours commun avec la formation M1 AES

UE 4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
Professionnalisation 2	Stage (2 mois minimum) ^(a)					12	Rapport et soutenance		12		12
	Mémoire					12	Mémoire et soutenance		12		12
	Anglais		12		12	2	CC			2	2
TOTAL UE			12		12	14			12	2	14

TOTAL S2		105	42		147	30			20	10	30
-----------------	--	------------	-----------	--	------------	-----------	--	--	-----------	-----------	-----------

TOTAL S1 + S2		269	105		374	60			34	26	60
----------------------	--	------------	------------	--	------------	-----------	--	--	-----------	-----------	-----------

(a) Le stage se déroule sur une période minimale de 2 mois, soit pour un volume horaire global équivalent à environ 300 heures (35 heures par semaine). Le stage se déroule dans un organisme professionnel qui donne lieu à un rapport ou dans un organisme de recherche et donne lieu à un mémoire.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● Sessions d'examen

Pour chaque matière et Unité d'Enseignement (UE), une unique session d'examens est organisée. Pour les matières intégralement en CT, une seconde chance peut être organisée à l'initiative de l'enseignant sur et sur motif valable, si l'étudiant a eu une note inférieure à la moyenne pour la matière, l'UE et le semestre.

Les épreuves peuvent être écrites ou orales, résulter d'un travail individuel ou d'un travail de groupe.

● Règles de validation et de capitalisation :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

● Précisions :

REGIME GENERAL : Les enseignements sont organisés sous la forme d'unités d'enseignements (UE) capitalisables. Le contrôle des aptitudes et des connaissances intervient selon des modalités qui combinent notation continue et examen final sauf pour les étudiants qui partent un semestre dans une université étrangère, dans le cadre des échanges Erasmus qui sont de ce fait soumis à un régime spécial. L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire. Deux absences injustifiées par matière et par semestre font perdre le bénéfice du contrôle continu. Le candidat sera déclaré défaillant et aucun calcul de note ne sera fait pour la ou les sessions concernées.

RÉGIME ERASMUS : Les étudiants partant un semestre dans une université étrangère, dans le cadre des échanges Erasmus doivent valider ce semestre à l'étranger sur une base d'un minimum de 30 crédits européens. Le choix des matières doit correspondre au profil du Master et doit être agréé par le responsable du parcours. L'autre semestre doit être validé selon le régime normal.

● Redoublement :

Le redoublement est soumis à l'avis du jury d'année. L'étudiant autorisé à redoubler déposera son dossier qui sera examiné selon la procédure de sélection précitée.